améliorer la situation des chercheurs amateurs ou professionnels, qui étaient très dispersés au Canada et qui avaient peu de contact entre eux.

Les fondateurs ont pris un certain nombre de décisions qui ont eu une très grande portée quant à l'organisation de la nouvelle société. Une décision de toute première importance a été celle du marquis de Lorne qui a voulu qu'elle s'occupe de toutes les disciplines du savoir, de la littérature aux sciences en passant par l'histoire et les arts. Elle suivait ainsi le modèle de l'Institut de France, plutôt que le modèle anglais qu'aurait été la Royal Society de Londres. La structure choisie a permis à la société de refléter l'identité canadienne, parce que ses membres venaient de partout au pays et qu'elle s'est adaptée tranquillement à la scolarisation croissante.

[Français]

En fonction des objectifs qui lui ont été assignés dès le départ, la Société est maintenant organisée en trois académies: l'académie des lettres et des sciences humaines, the Academy of Humanities and Social Sciences et l'Académie des sciences. Ces trois académies regroupent, en 1992, 1 300 membres parmi lesquels on compte, notamment, nos collègues les sénateurs Gérald Beaudoin et Arthur Tremblay.

[Traduction]

Au cours de ses 109 années de croissance et d'activité accrue, la Société s'en est tenue à ses objectifs initiaux, qui consistaient à faire la promotion de l'excellence dans la recherche et l'apprentissage en décernant des prix ainsi qu'en organisant une série ininterrompue d'assemblées annuelles, dont le compte rendu paraissait dans ses publications.

Ces dernières années, son rôle s'est accru de diverses manières: tenir des conférences dans de nombreuses régions du pays, d'ordinaire en collaboration avec d'autres organismes; entreprendre des recherches dans des domaines d'intérêt national et souvent local; fournir des avis aux administrations publiques et autres corps constitués sur des questions d'actualité. De plus en plus, la Société aborde des sujets touchant à toutes les disciplines du savoir et examine les nombreuses facettes de problèmes complexes.

Au nombre des sujets qui sont actuellement à l'étude à la Société, on compte des questions de santé publique, comme son étude approfondie du SIDA en 1988, l'environnement et ses dimensions humaines et naturelles, la compréhension dans la population des progrès scientifiques et les problèmes que cela pose, l'éducation dans les ressources intellectuelles au Canada, les progrès des femmes dans la vie professionnelle et la carrière universitaire, l'évaluation des capacités et des réalisations du pays dans le domaine de la recherche.

[Français]

Pour l'étude de ces questions et d'autres sujets, la Société fait appel aux connaissances et à l'expérience que possèdent ses membres qui s'engagent à fournir leurs services au moment de leur adhésion à la Société. La croissance des dernières années a permis de reconnaître de plus en plus. La capacité de la Société de fournir à notre pays des conseils indépendants, objectifs et d'aider le Canada à mieux réagir aux nouveaux problèmes qui le confondent à divers égards. Le gouvernement a aidé la Société à réaliser pleinement son potentiel en augmentant, en 1989, la subvention annuelle qu'il lui octroie et en

encourageant sa croissance par d'autres sources de financement.

Pour atteindre ces objectifs un peu comme le font les académies et les organismes analogues dans d'autres pays, notre propre académie estime que la *Loi constitutive de la Société royale du Canada* l'a bien servie depuis qu'elle a reçu la sanction royale le 25 mai 1883. Toutefois, la Société a besoin de plus latitude pour s'occuper de ses installations. Voilà pourquoi elle nous prie de bien vouloir examiner la pétition qui nous a été présentée.

La Société royale du Canada a demandé, dans cette pétition, d'être soustraite à la restriction relative à la valeur des biens qu'elle peut détenir pour ses fins propres et de faire abroger certaines dispositions de sa loi constitutive qui sont devenues inutiles.

[Traduction]

Il est proposé que l'article 1 de la loi soit supprimé et remplacé par un nouveau libellé. Le nouvel article 1 prévoit que la Société continuera d'exercer son activité dans sa forme actuelle. L'article 2 autorise la Société à détenir en propre des biens immobiliers sans restriction quant à leur valeur.

L'article 2 du projet de loi supprime les articles 5 et 6 de la loi initiale, qui portait sur le maintien du règlement et des dirigeants de la Société tels qu'ils existaient en 1883. Comme on a constaté que les choses ont bien changé et que ces dispositions ne conviennent plus, il est proposé qu'ils soient supprimés.

[Traduction]

L'article 3 du projet de loi propose aussi que l'article 8 de la Loi sur la Société royale du Canada, qui porte sur la qualité pour agir de ses membres comme témoins devant les tribunaux dans des poursuites concernant la Société, soit abrogé parce que cet article a également rempli les fins auxquelles il était destiné.

Honorables sénateurs, je vous recommande sans hésitation d'adopter dans les meilleurs délais le projet de loi S-7 qui est devant nous. Je vous remercie.

L'honorable Royce Frith (chef de l'opposition au Sénat): Honorables sénateurs, certains particuliers m'ont consulté concernant l'objet de ce projet de loi et ma réaction a été celle d'appuyer ce projet de loi.

Je veux tout de même prendre le temps d'étudier les remarques du sénateur Castonguay afin d'intervenir dans ce débat lors de la prochaine séance du Sénat mais il semble que nous allons appuyer ce projet de loi. Alors je propose l'ajournement du débat afin de me permettre d'étudier le discours du sénateur Castonguay.

(Sur la motion du sénateur Frith, le débat est ajourné.)

[Traduction]

LE COMITÉ MIXTE SPÉCIAL SUR LE RENOUVELLEMENT DU CANADA

L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU RAPPORT

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, avant que nous n'allions plus loin, je crois comprendre que notre ami, le sénateur Beaudoin, voudrait brièvement nous informer de la situation du comité mixte.